

## Congrès de Lyon, juin 2009

### Motions adoptées

#### **Formation-Université**

Le SNP propose 3 axes d'amélioration concernant les stages :

- Des formations donnant très tôt accès aux stages et permettant ainsi d'appréhender les ressorts de la profession.
- Des praticiens encore plus engagés dans la participation à la formation de leurs futurs collègues.
- Soutien de la collaboration étroite entre les enseignants universitaires et les praticiens référents de stage dans la mise en œuvre concrète des stages des étudiants psychologues (convention et évaluation)

Le SNP s'opposera dans la situation actuelle, à la mise en place d'une certification européenne type « Europsy ».

Le SNP réaffirme sa demande de création d'un statut universitaire de praticien-enseignant-chercheur.

Le SNP agira en synergie avec les autres organisations et mouvements acteurs de ce champ, afin qu'un enseignement en psychologie de qualité et harmonisé sur tout le territoire avec des moyens adéquats soit proposé, afin d'assurer l'avenir, la compétence et la future insertion professionnelle des psychologues ainsi qu'une recherche de haut niveau.

Dans le cadre de l'application du décret du 31 janvier 2008 relatif à la gratification des stagiaires, le SNP s'opposera au fractionnement de la durée des stages en périodes courtes pour échapper à la réglementation.

Il œuvrera pour permettre les financements nécessaires à la gratification des stagiaires étudiants en psychologie pour que l'accès aux stages indispensables à leur formation ne soit pas entravé.

Il promouvra la définition d'un stage en responsabilité.

Le SNP soutiendra la création de 2 CNU en psychologie ; du moins la distinction claire dans les recrutements des enseignants chercheurs de la filière clinique psycho dynamique et de la filière expérimentale cognitive.

Le SNP veillera à ce que la gratification financière des stages n'entraîne pas entre les étudiants en psychologie et la direction un rapport employeur /employé, qui pourrait nuire à leur formation.

Afin de garantir la pérennité de l'indépendance professionnelle, le SNP travaillera à la création d'un doctorat d'exercice - niveau bac +8 (dans le cadre du LMD).

De manière complémentaire à la formation universitaire, le SNP défend, favorise et promeut l'action des professionnels dans la professionnalisation des étudiants et des jeunes praticiens en organisant en

région et/ou sur un plan national des journées professionnalisantes et/ou toute forme d'actions propres à réaliser des formations de même nature.

Le SNP s'engage à négocier avec les pouvoirs publics la mise en place d'une formation universitaire de haut niveau des psychologues de l'E.N.(Master professionnel de psychologie). Cette formation universitaire ne sera pas spécifique mais au contraire plurielle. Le recrutement de psychologues de l'E.N. pourra se faire à partir des différents masters professionnels de psychologues.

Cette nouvelle formation universitaire entraîne de fait la disparition du DEPS et du DECOP. Le SNP demandera que les actuels centres de formation puissent dispenser sous des modalités à définir une formation à l'institution post recrutement.

Le SNP œuvre pour que l'harmonisation européenne des diplômes de psychologues se fasse dans la reconnaissance des diversités professionnelles et culturelles.

## **Politique**

Dans la conjoncture actuelle, le SNP veillera particulièrement à promouvoir le respect de la singularité, confrontée au risque d'une efficacité-rentabilité qui réduit le sujet à ce qu'il produit manifestement, et le temps vécu à un temps de l'urgence ou un temps mandaté.

Le SNP fait connaître et combat la systématisation d'une classification des personnes, à visée prédictive et de surveillance. Il promeut la prévention comme prévenance, et non comme dépistage en vue de contrôle de la population.

Le S.N.P. développera une action systématique et concertée d'information et d'intervention auprès de l'ensemble des parlementaires et des décideurs, avec les moyens appropriés, pour les sensibiliser aux enjeux, aux problématiques et aux difficultés de notre profession, et pour les convaincre de l'utilité des psychologues dans la société d'aujourd'hui.

Le SNP s'oppose à l'implication des psychologues dans la mise en place de toute mesure prédictive à visée de discrimination ou d'enfermement, comme la loi de rétention de sûreté ou le fichage des enfants dès l'âge de 3 ans.

Le SNP dénonce et s'oppose aux modalités actuelles de la veille éducative (Cf. circulaire du Premier ministre du 21 janvier 2002). Il agira pour que les familles soient informées, et que leur parole soit prise en compte. Il exigera que la totale indépendance professionnelle des psychologues qui y participent soit respectée.

Les gouvernements, médias, décideurs utilisent de plus en plus des « expressions-clés » ayant pour conséquence la manipulation des esprits si ces pratiques et « concepts » ne sont pas décryptés pour être désamorçés (par exemple « tolérance zéro » pour dissimuler « intolérance » ; « prévention » pour masquer une « répression » ; décideurs « décomplexés » pour « déshumanisés »...) Le SNP mettra en place un audit de réflexion dans le but de lutter contre ce genre de dérive démagogique dont, entre autres, notre profession fait les frais.

## Identité de la profession

Le SNP prend toutes dispositions pour rendre visible et ainsi faire reconnaître la consistance et les effets du travail du psychologue quel que soit son champ d'activité et ce, dans le respect du secret professionnel.

Par ailleurs, le SNP œuvre pour une meilleure collaboration entre les psychologues des différentes branches d'exercice de la psychologie (enseignement, justice, santé, médico-social, entreprise...)

Le SNP s'engage à mettre tout en œuvre afin que la fonction de conceptualisation du psychologue soit entendue et appliquée en tant que garantie de la spécificité de l'exercice de la psychologie.

Le SNP œuvre en faveur d'un accès direct aux psychologues pour tous.

Le SNP exige pour les psychologues l'instauration du secret professionnel garant d'une relation de confiance

Le S.N.P. sensibilisera les psychologues aux risques de transmissions liées à l'informatisation des données. Il engagera notamment une information des psychologues pour les alerter sur les modes de diffusions de leurs bilans et écrits professionnels.

Le SNP invitera les psychologues à une prise de distance envers des pratiques classantes et catégorisantes croissantes dans notre société en particulier en direction des enfants.

Le SNP se donne des moyens de développer des propositions autour de la notion de la « protection de l'exercice »

Le SNP intervient auprès des pouvoirs publics pour qu'il y ait un financement spécifique de l'activité des psychologues travaillant en institution publique, privée, semi-privée ou en libéral. Dans cet objectif, il propose de mettre en place des modalités qui permettent la mise en évidence de l'activité des psychologues et ce, de façon adaptée à la spécificité de leur profession.

Le SNP s'engage, compte tenu de l'intégration des psychologues au cadre général des professionnels de santé, à ce que soit pleinement respectée l'indépendance inhérente à leur exercice et en conséquence qu'ils ne soient soumis à aucune hiérarchie exercée par des cadres soignants, éducatifs ou médecins.

Le SNP défendra l'indépendance et l'autonomie technique des psychologues et s'opposera à toute forme de prescription de leur activité.

Le SNP œuvrera à faire reconnaître la place et les fonctions de praticien chercheur des psychologues par les institutions et leurs organisations.

Le SNP fera respecter le fait que les psychologues exercent une « profession libérale » au sens d'une profession réunissant les caractéristiques suivantes : caractère intellectuel marqué, haut niveau de qualification, autonomie des actes, qu'elle soit exercée à titre salarié, fonctionnaire ou libéral.

Le SNP s'engage à ce que ses instances saisissent les occasions qui se présenteront pour déployer un discours et des pratiques syndicales de nature à développer et soutenir des projets de recherche compatibles avec ses orientations.

Le SNP œuvrera pour le respect de la confidentialité des écrits des psychologues parvenant à la MDPH.

Le SNP étudiera la pertinence et, le cas échéant, entreprendra les démarches auprès des pouvoirs publics afin d'intégrer les psychologues dans le code de la santé publique en préservant leurs différences d'avec les professions médicales et auxiliaires médicaux.

## **Ordre Professionnel**

Tout en mettant la priorité sur l'information à l'ensemble des collègues et sur le dialogue avec les autres organisations, le SNP s'engage dans la mise en place d'un ordre professionnel des psychologues de France, en accélérant les démarches auprès des parlementaires, du gouvernement et des politiques. Il demande l'instauration d'un ordre professionnel rapidement opérationnel et organisé démocratiquement dans le respect des écoles de pensée, sous réserve de l'agrément voté démocratiquement des modalités de fonctionnement et d'organisation de cet ordre.

Le SNP soutient uniquement les projets d'ordre professionnel en accord avec les principes retenus dans le « *Manifeste pour un ordre professionnel* » adopté par le CSN du SNP le 31.01.2009.

Un synopsis (bref exposé offrant une vue générale) présentant les enjeux de la création d'un ordre professionnel des psychologues sera élaboré et largement diffusé. Il sera publié également au sein des revues spécialisées.

## **Déontologie**

L'évolution de l'actuel code de déontologie (22 mars 96) n'est envisageable que dans le cadre des travaux d'un ordre professionnel.

## **Éducation nationale**

Le SNP s'engage à obtenir des pouvoirs publics la création d'un statut de psychologue pour les psychologues de l'Éducation nationale.

Le SNP œuvrera à ce que tous les professionnels autorisés à faire usage du titre de psychologue et travaillant dans la fonction publique aient un statut de psychologue.

Le SNP œuvrera pour la mise en place d'une nomination par voie de concours interne ou externe et ou par voie de détachement dans les fonctions publiques, pour tous les candidats autorisés à faire usage du titre unique, et plus particulièrement pour les psychologues exerçant à l'Éducation nationale.

Le SNP demandera l'inscription et la participation d'un psychologue représentant dans les commissions de recrutement des psychologues de l'EN.

Le SNP est favorable au maintien des dispositifs RASED (dont les missions seraient réactualisées) au sein de l'Éducation Nationale.

## **Communication**

Pour une meilleure circulation de l'information dans le syndicat, chaque instance, commission, région ou département nommera en son sein un correspondant chargé des relations avec le comité de rédaction. Ce correspondant adressera à la rédaction, en temps voulu, pour chaque parution, les informations et actualités destinées à publication.